Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260902-20260917-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-17 Bâtiment restaurant scolaire : Création d'un Préau et installation d'une pompe à chaleur - point information**

 M Le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à la délibération du 30 juin 2026 validant le projet de Création d'un Préau et installation d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire, et l'autorisant à solliciter une subvention PST auprès du Département. Le dossier de subvention a été déposé auprès du Département et sera instruit en commission du 09 octobre 2026. Les travaux peuvent dont être réaliser.

 Les devis pour la construction du préau ont été validés le 25 septembre 2026.

 TEXABRI pour 23 340.00 € et GLR pour 2 744.51 €. TTC.

 M Le Maire présente en conseil les devis reçus pour le changement de la pompe à chaleur et les deux options possibles : 1 ou 2 pompes.

 Au vu des devis présentés, considérant que les solutions proposées ne sont pas comparables, le conseil municipal souhaite que des devis complémentaires soient sollicités et décide de reporter le choix de l'offre retenue.

 (POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS